



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

1. Le calendrier
2. Qui participe ?
3. La saisie des vœux
4. Quels vœux possibles ?
5. Ce qui me départage
6. L'algorithme du mouvement unique

Le calendrier

Mardi 9 avril : début de **saisie des vœux** (jusqu'au dimanche 21 avril inclus)

Vendredi 17 mai : mise à disposition des enseignants de leur **accusé de réception** avec éléments de barème et priorités sur l'application **MVT1D**

Samedi 1^{er} juin : **date limite des réclamations** sur les vœux et les barèmes

Vendredi 7 juin : **résultats** du mouvement sur l'application MVT1D

Mardi 18 juin : **date limite pour les demandes de révisions d'affectation, de délégation départementale, et de recours**

Première quinzaine de juillet et deuxième quinzaine d'août : phases d'ajustement

- affectation des enseignants sans poste à l'issue du mouvement,
- définition des missions des titulaires de circonscription,
- examen des demandes de révision d'affectation et des demandes de délégation,
- échanges bilatéraux.

Jeudi 5 septembre : affectations sur les ouvertures de classe consécutives aux ajustements de rentrée.

Qui participe ?

- Les participants facultatifs : Les enseignants déjà titulaires d'un poste peuvent participer au mouvement. S'ils n'obtiennent aucun de leurs vœux, ils sont maintenus sur le poste dont ils sont titulaires.
- Les participants obligatoires :
 - Les enseignants non titulaires d'un poste affectés à titre provisoire,
 - Les enseignants réintégrant après détachement, disponibilité ou congé de longue durée,
 - Les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire,
 - Les enseignants entrant dans le département suite aux permutations,
 - Les professeurs des écoles stagiaires.

Tout participant obligatoire qui ne participe pas au mouvement sans justification sera affecté d'office par l'algorithme sur tout poste resté vacant dans le département.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

La saisie des vœux

- Je suis **participant facultatif** je peux formuler :
 - Des vœux simples dans une école
 - Des vœux groupe

Jusqu'à 35 vœux sont possibles
- Je suis **participant obligatoire** je peux formuler :
 - Des vœux simples dans une école
 - Des vœux groupe

Jusqu'à 35 vœux sont possibles dont 5 vœux groupe mobilité obligatoire (MOB) parmi des vœux groupe identifiés.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Quels vœux possibles ? 1/3

- **Le vœu simple** (aussi appelé vœu poste ou vœu établissement) correspond à une nature de support dans un établissement : exemple un poste d'adjoint en classe maternelle dans l'école maternelle Marcel Pagnol de la commune X
- **Le vœu groupe** porte sur un groupe de postes mis au mouvement, choisis par l'administration et constitué de natures de support identiques ou différentes.

Quels vœux possibles ? 2/3

Il existe 2 types de groupes de poste :

- **Le groupe de type « Assimilé commune » (AC)** : groupes de postes constitués uniquement de postes situés dans une même commune dite commune de référence,
- **Le groupe de type « Autre » (A)** : groupes de postes constitués de postes situés dans des écoles ou établissements de communes différentes.

Précision : Les participants au mouvement peuvent modifier l'ordre des postes pour les classer selon leurs préférences. En revanche, il n'est pas possible d'en ajouter ou d'en supprimer.

Quels vœux possibles ? 3/3

Les vœux « MOB »

Certains groupes de postes sont qualifiés de « MOB » : Mobilité obligatoire.
Chaque participant obligatoire est dans l'obligation de saisir au moins 5 vœux « MOB ».

Attention : L'absence de saisie d'au moins 5 vœux « MOB » n'est pas bloquante lors de la saisie des vœux, cependant, un message d'alerte indique que la demande est incomplète.

Dans ce cas, si le participant n'obtient pas satisfaction sur les vœux formulés, il sera affecté à titre définitif sur tout poste resté vacant dans le département sous réserve qu'ils remplissent les conditions (titre, habilitation, liste d'aptitude...).



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Le groupe de type « Assimilé commune » (AC)

34061	AC	225	CESTAS - ENSEIGNANT ELEMENTAIRE- MATERNELLE-TRS	N	
		ordre_dpt: 1 poste: 103312 E 0330624Z ECEL G0000 E.E.PU DU PARC ordre_dpt: 2 poste: 104699 E 0332043S ECMA G0000 E.M.PU REJOUIT ordre_dpt: 3 poste: 104700 E 0332043S TS G0000 E.M.PU REJOUIT ordre_dpt: 4 poste: 105172 E 0332204S ECMA G0000 E.M.PU BOURG ordre_dpt: 5 poste: 105297 E 0332253V ECMA G0000 E.M.PU DU PARC ordre_dpt: 6 poste: 105401 E 0332306C ECMA G0000 E.M.PU MAGUICHE ordre_dpt: 7 poste: 105489 E 0332367U ECEL G0000 E.E.PU REJOUIT ordre_dpt: 8 poste: 105491 E 0332367U TS G0000 E.E.PU REJOUIT ordre_dpt: 9 poste: 105516 E 0332422D ECEL G0000 E.E.PU LES PIERRETTES ordre_dpt: 10 poste: 105517 E 0332422D TS G0000 E.E.PU LES PIERRETTES ordre_dpt: 11 poste: 105698 E 0332629D ECMA G0000 E.M.PU LES PIERRETTES ordre_dpt: 12 poste: 105994 E 0332873U ECEL G0000 E.E.PU BOURG			



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Le groupe de type « Autre » (A)

20606	A	0330038-0ECMA - G0000 - PESSAC SECTEUR CESTAS	ECMA - G0000 - PESSAC SECTEUR N CESTAS		
		ordre_dpt: 1 poste: 104019 E 0331160G ECMA G0000	E.E.PU JACQUES PREVERT	ST JEAN D ILLAC	
		ordre_dpt: 2 poste: 104699 E 0332043S ECMA G0000	E.M.PU REJOUIT	CESTAS	
		ordre_dpt: 3 poste: 104845 E 0332107L ECMA G0000	E.M.PU PAUL CEZANNE	ST JEAN D ILLAC	
		ordre_dpt: 4 poste: 105172 E 0332204S ECMA G0000	E.M.PU BOURG	CESTAS	
		ordre_dpt: 5 poste: 105297 E 0332253V ECMA G0000	E.M.PU DU PARC	CESTAS	
		ordre_dpt: 6 poste: 105401 E 0332306C ECMA G0000	E.M.PU MAGUICHE	CESTAS	
		ordre_dpt: 7 poste: 105698 E 0332629D ECMA G0000	E.M.PU LES PIERRETTES	CESTAS	
		ordre_dpt: 8 poste: 105841 E 0332765B ECMA G0000	E.E.PU MAURICE RAVEL	ST JEAN D ILLAC	



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Ce qui me départage pour obtenir un poste 1/2

La priorité et le barème sont les éléments déterminants.

La priorité est le premier critère de classement. Le participant ayant la priorité la plus basse est le mieux placé.
(la priorité est définie soit par la possession d'un titre, par le résultat d'une commission d'entretien, par une mesure de carte scolaire, par un exercice à titre provisoire).

A priorité identique, **le barème** est l'élément de départage. Le participant ayant le barème le plus haut est le mieux placé.

Les éléments constitutifs du barème sont :

- *L'ancienneté de l'Education Nationale (AEN)*
- *Les points carte scolaire*
- *Exercice en REP, REP +, zone rurale isolée, école orpheline et établissement spécifique*
- *Situation de handicap*
- *Rapprochement de conjoints séparés pour raisons professionnelles*
- *Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe*
- *Parent isolé*
- *Caractère répété de la demande (vœu préférentiel)*
- *Points enfants*

Ce qui me départage pour obtenir un poste 2/2

A priorité et barème identiques, l'algorithme examine ensuite **le rang du vœu**.

Après le rang du vœu est examiné le sous-rang du vœu pour les vœux groupe.

Cela permet de départager les participants en fonction de leurs vœux préférentiels et non sur des critères de départage liés à l'ancienneté.

Enfin, les derniers éléments de départage sont **les discriminants** :

- AEN (Ancienneté en tant que fonctionnaire au sein de l'Education nationale)
- Echelon (échelon détenu dans le grade)
- puis numéro aléatoire

Comment fonctionne l'algorithme du mouvement unique

1. mes vœux (vœux précis école et vœux groupe) sont lus :

- Je suis en concurrence avec les participants obligatoires et les participants facultatifs pour les postes publiés au mouvement.
- La nomination est à titre définitif si le poste ne nécessite pas de prérequis (titre, habilitation, avis...) ou si le participant remplit les conditions (sinon elle est à titre provisoire).

2. Si je n'obtiens aucun de mes vœux :

- si je suis participant facultatif je reste sur mon poste.
- si je suis participant obligatoire je suis nommé hors vœux, à défaut je serai nommé lors de la phase d'ajustement.

La nomination hors vœux :

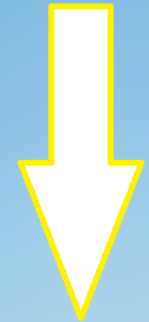
Je suis en concurrence avec les autres participants obligatoires, pour une nomination sur un poste resté vacant.

Les postes restés vacants sont les postes non obtenus après lecture de l'ensemble des vœux des participants.

La nomination est à titre provisoire (sauf pour les participants obligatoires qui n'auraient saisi aucun vœu ou moins de 5 vœux groupe dont la nomination est alors à titre définitif si le poste ne nécessite pas de pré-requis).

Certains postes vacants, définis par l'administration, ne donnent pas lieu à nomination hors vœux mais font l'objet d'un appel à candidature lors de la phase d'ajustement (postes SEI, postes à exigence particulière, postes à profil...).

**DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA GIRONDE**



COEMEDIA - LDAP

Accéder

ECOLIA

Accéder

INTRANET DE LA DSDEN 33

Accéder

**Accéder au site Intranet
de la DSDEN 33**



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Accéder aux publications du mouvement départemental sur le site INTRANET de la DSDEN 33

The screenshot shows the Intranet interface for the DSDEN 33. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Direction', 'Les divisions', 'Les conseillers techniques', 'Les chargés de missions', 'Les conseillers pédagogiques', and 'Les personnels DSDEN'. A search bar is located on the right. The left sidebar contains a tree view with folders like 'TABLEAU D'AVANCEMENT', 'MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL', and 'MOUVEMENT DEPARTEMENTAL'. A dropdown menu is open under 'Les divisions', listing various divisions including 'DIPER - Division'. A green arrow labeled '1' points to 'Les divisions' in the top bar. A green arrow labeled '2' points to 'DIPER - Division' in the sidebar. A green arrow labeled '3' points to 'DIPER1 - Mouvement et Opérations de gestion collective' in the dropdown menu.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Accéder aux publications du mouvement départemental sur le site INTRANET de la DSDEN 33

 Vous êtes ici : [Les divisions](#) > [DIPER - Division des PERsonnels](#) > [DIPER1 - Mouvement et Opérations de gestion collective](#) > [MOUVEMENT DEPARTEMENTAL](#) > [BULLETIN DEPARTEMENTAL](#)

 [Note de service relative au mouvement départemental 2023 des enseignants du 1er degré \(06/04/2023\)](#)

 [Aide au mouvement : Principes et déroulement du mouvement - saisie des vœux \(14/03/2024\)](#)

 [Abréviations des établissements \(06/04/2023\)](#)

 [Catégories de postes au mouvement \(14/03/2024\)](#)

 [Rentrée 2023 - Liste des types d'écoles de Gironde \(14/03/2024\)](#)



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

La Division des personnels à votre écoute.

L'information et le conseil aux enseignants

Les numéros de téléphone accessibles à cet effet,
uniquement l'après-midi, au service DIPER1 mouvement sont :

05.56.56.37.32

05.56.56.37.29, uniquement le matin

Adresse électronique dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr :

l'utilisation de la messagerie est vivement conseillée ;
elle permet au service d'apporter une réponse précise après étude de la situation.